



SPI ASSOCIATION DES INTERNES
SANTÉ
PUBLIQUE
ÎLE-DE-FRANCE



GUIDE DU
HORS-FILIÈRE
EN SANTÉ PUBLIQUE

2024

<https://isp-paris.org>



SOMMAIRE

MESSAGE DE BIENVENUE

01

PRESENTATION DU SPI

02

HORS FILIÈRE EN SANTÉ PUBLIQUE : UN
PROJET QUI S'ANTICIPE

03 - 04

LES PRÉCHOIX

05

LES STAGES

06

ADHERER AU SPI

07

COMMENT CONTACTER UN TERRAIN DE STAGE

08

DATES À NOTER ET CONTACTS UTILES

09

CHECK LIST ADMINISTRATIF

10





BIENVENUE



Cher.ère interne,

Au nom de l'Association des Internes de Santé Publique d'Ile de France, nous nous réjouissons de t'accueillir pour un semestre en hors-filière dans notre belle spécialité.

La santé publique est une discipline essentielle qui touche tous les aspects de la société, de la prévention des maladies à l'innovation, en passant par les politiques de santé.

Nous sommes là pour répondre à tes questions, partager nos expériences et apporter nos conseils et notre soutien. Nous sommes impatients de te rencontrer !

NOTRE MISSION



Qu'est-ce que le SPI ?

L'association des internes de Santé Publique d'Île-de-France (SPI) est une association loi 1901 créée en 1988. Depuis sa création, le SPI a à cœur de :

- Promouvoir la spécialité médicale de santé publique
- Renforcer les liens entre internes de santé publique d'Île-de-France et avec les autres acteurs de la discipline
- Représenter et soutenir les internes de santé publique d'Île-de-France dans leurs formations actuelles et leurs métiers futurs

PRÉPARER SA DEMANDE DE HORS FILIÈRE

Demander un stage hors filière, **ça s'anticipe** pour plusieurs raisons :

1) Sur le plan administratif il faut préparer un **dossier de demande de stage hors filière**. Il doit comporter :

- Une lettre de demande
- Un projet de stage
- L'avis favorable du coordonnateur local de la spécialité d'origine

→ Cette demande est à adresser à l'**ARS île-de-France** et il faut également informer le **coordonnateur du DES de Santé Publique** (coordonnées p. 9)

2) En santé publique, notre fonctionnement pour les choix de stage nécessite une bonne anticipation du projet de stage. En effet, notre manière de faire est basée sur l'**entente mutuelle entre internes**, qui est une vraie chance et à laquelle nous tenons beaucoup. Plus question de se baser uniquement sur le classement ECN et l'ancienneté pour choisir ses stages : nous discutons entre nous **très en avance** de nos projets de stage, et bien souvent les internes savent dans quel terrain ils effectueront leur(s) prochain(s) semestre(s) avant même les choix de l'ARS. Cette façon de faire permet à chacun de construire un internat cohérent, d'anticiper le terrain de stage dans lequel il sera encadré pour sa thèse ou son stage de M2, de définir ses projets de stage en avance, bref de tirer le meilleur parti de ses semestres d'internat ! Nous avons la chance d'avoir **4 fois plus de terrains de stages que d'internes**, ce qui garantit à chacun de pouvoir se positionner sur un stage qui l'intéresse. Et toi, interne en hors-filière, **nous avons à coeur de pouvoir t'intégrer à ce mode de fonctionnement**, pour que toi aussi tu trouves son stage de rêve en santé publique.

COMMENT CHOISIR UN STAGE EN AVANCE ?

1) **Prévenir le SPI de ta demande de HF** : il faut qu'on soit au courant de ta venue pour t'intégrer au mieux à nos choix de stage.

2) **Te renseigner sur les stages** de santé publique qui ont l'agrément pour ta phase d'internat. Tu peux retrouver la liste sur le site de l'ARS. N'hésite pas à prendre contact avec le SPI pour demander des renseignements : on peut facilement t'orienter vers des stages intéressants si tu sais dans quel domaine de la santé publique tu veux faire ton stage. On peut te mettre à disposition des fiches de postes, des fiches de présentation des terrains de stages, des évaluations de stages, les contacts des internes qui y sont passés.

3) Quand tu as repéré un ou plusieurs terrains qui t'intéressent, **il faut impérativement que tu demandes au SPI si un interne de santé publique ne s'est pas déjà positionné sur ce stage**. De notre côté, on pose la question aux internes, et si personne n'a rien prévu, on te "réserve" le terrain et on fait en sorte que ce stage soit bien proposé au choix de stage du semestre où tu seras en hors-filière. On a tellement de terrains de stage qu'on ne les ouvre pas tous à chaque semestre. Donc savoir sur quel stage tu veux te positionner nous permet de **faire en sorte que ton stage soit bien ouvert** lors de la commission de répartition avec l'ARS.

4) Un fois que tu as le feu vert du SPI, libre à toi de prendre contact avec les encadrants du stage pour commencer à définir un projet !

5) Au moment des choix de stage, chacun choisit le stage pour lequel il a construit le projet :)

LES ÉTAPES DU CHOIX DE STAGE

Stages agréés

Voici la liste (ARS) des stages agréés* en santé publique pour les phases socle, approfondissement et consolidation (= Docteur Junior). Attention, tous les stages agréés ne sont pas proposés systématiquement au choix des internes à chaque semestre : il faut que le responsable en ait fait la demande, et que le lieu de stage soit officiellement ouvert à la commission de répartition précédant les choix.

*Voici une autre liste publiée sur le site du SPI avec les thématiques de chaque stage

Des pré-choix sont organisés à chaque semestre par l'association pour effectuer une simulation des choix définitifs, et permettre ainsi à chacun de savoir à quel poste il aura normalement accès.

Les fiches de poste, proposées par les responsables de stage, et les fiches d'évaluation, remplies par les internes, sont collectées par le SPI pour aider les internes dans leurs choix.

Elles sont accessibles aux **internes** (y compris inter-CHU et hors filière) **ayant cotisé** pour l'association, dans un Drive partagé accessible à l'adresse suivante : drive.isp-paris.org. Si vous avez **cotisé** et que vous n'avez pas d'accès au Drive, merci d'envoyer un mail à contact@isp-paris.org.

Un historique des stages pris permet également aux internes de contacter ceux qui sont passés précédemment dans les terrains qui les intéressent.

Enfin, les coordonnées des encadrants sont présentes sur les fiches de poste.

Les choix sont organisés par l'ARS de façon dématérialisée sur le site internes.sante-idf.fr. Ils ont habituellement lieu environ 2 mois avant le début du semestre (début octobre pour le semestre d'hiver et début mars pour le semestre d'été). **Vous serez contactés directement par mail par l'ARS pour vous inscrire sur la plateforme.**

LES STAGES

Il existe environ **une centaine de terrains de stage** qui permettent de représenter les différents domaines de la santé publique :

- **Epidémiologie/recherche clinique** : De nombreux stages au sein d'équipes INSERM, de l'AP-HP ou d'organismes privés, qui permettent d'acquérir de bonnes bases en méthodologie, biostatistiques, épidémiologie etc.
- **Prévention, promotion de la santé (PPS)** : Formation à la PPS à différentes échelles, du niveau organisationnel national (ministère, Santé Publique France) à la mise en place pratique sur le territoire (actions de prévention primaire, CeGIDD, CLAT, addictologie, ...), en passant par l'échelle départementale.
- **Administration de la santé / Organisation des soins** : Politiques de santé, économie et gestion du système de santé avec de nombreux stages proposés au ministère, à l'ARS Île-de-France, à la CNAM, ...
- **Agences sanitaires** : HAS, Santé Publique France, ANSM, Agence de Biomédecine, ...
- **Informatique médicale** : Stages en DIM (départements d'information médicale), santé numérique
- **Santé internationale** : Stages en ONG telles que Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, mais aussi organismes de recherche en santé internationale, la Croix Rouge-Santé internationale...
- **Ethique** : Deux terrains de stage en espace Ethique à l'AP-HP

Parmi ces stages il en existe plusieurs qui comportent une **possibilité d'activité clinique** dans les domaines suivants, pour ceux qui souhaitent garder un contact avec le patient: PASS, CeGIDD, CLAT, PMI, Addictologie... Il est également possible, si vous choisissez un stage hospitalier, de demander à effectuer des gardes dans cet hôpital (à voir au cas par cas).

Attention : Les terrains de stages ont des agréments différents par phase. Vous aurez accès à un stage de votre phase uniquement (par exemple: si la phase socle de votre DES d'origine dure 2 ans, si votre HF se fait dans la 2^e année de phase socle, vous n'aurez accès qu'aux stages de phase socle de Santé Publique même si la phase socle de Santé Publique ne dure qu'un an).



ADHERER

1 POURQUOI ?

2 QUAND ?

3 COMMENT ?

- Le SPI est une association qui vise à améliorer l'internat de santé publique en Île-de-France en fournissant des conseils et des informations aux internes et en favorisant les liens entre eux. Son financement repose principalement sur les cotisations des internes, qui contribuent ainsi au maintien de ses activités. En adhérant au SPI, vous soutenez l'association et reconnaissez le travail bénévole de vos collègues internes. Cotiser est également une question d'équité, et les membres cotisants ont accès à des contenus et services en ligne supplémentaires, comme des fiches de poste et des évaluations de stage.
- Une cotisation est valable sur une année universitaire de septembre à septembre (pour les hors-filière elle sera valable 1 an à partir du jour d'adhésion)
- Le paiement de la cotisation doit se faire exclusivement via HelloAsso, quelle que soit la méthode de paiement choisie, car cela formalise votre adhésion, gère votre statut de cotisant et centralise la gestion financière. Le paiement en ligne est sécurisé, sans frais supplémentaires, et aucune information bancaire n'est transmise à l'association. Aucune création de compte n'est nécessaire.

Cliquez ou flashez



COMMENT CONTACTER UN TERRAIN DE STAGE

RAPPEL : pour les choix de stage, notre fonctionnement est basé sur l'entente mutuelle entre internes, qui est une vraie chance et à laquelle nous tenons beaucoup ! Avant de contacter un terrain de stage, il faut que tu demandes au SPI si le terrain qui t'intéresse n'es pas déjà "réservé" pour un interne de santé publique qui aurait déjà défini un projet avec l'encadrant (thèse, M2). Si tu as le feu vert du SPI, voici les étapes à suivre :

avant le choix

- Se présenter, expliquer son profil, son expérience et ses envies
- Expliquer ses objectifs dans ce stage
- Demander quels sont les projets prévus pour l'interne, s'ils sont en adéquation avec la fiche de poste, et vérifier que ceux ci répondent à ses objectifs
- Demander les horaires, LES GARDES (normalement, aucune garde obligatoire!)
- Demander quel est le type d'encadrement : quotidien et rapproché ? Un point par semaine ?

après le choix

- Informer le stage de son choix (l'encadrant ne reçoit pas de notification de la part de l'ARS)
- Se mettre d'accord sur l'heure et le lieu de rdv le premier jour

A NOTER

DATES ET CONTACTS

Dates limites de dépôts de dossier



- Semestre de mai à novembre : avant le **31 décembre**



- Semestre de novembre à mai : avant le **30 juin**

Contacts utiles :



- Coordonnateur local : Nathanaël LAPIDUS
nathanael.lapidus@inserm.fr



- Coordinatrice régionale : Alexandra ROUQUETTE
alexandra.rouquette@universite-paris-saclay.fr



- BDI : bdi.aphp.sap@aphp.fr



- ARS Île-de-France :
 - Email : ars-idf-internes@ars.sante.fr
 - Téléphone : 01 44 02 03 60



CHECK LIST

ADMINISTRATIF

- Dossier de demande de stage hors filière
- Validation de la demande dehors filière par les coordonnateur des deux spécialités
- Validation de la demande de hors filière par l'ARS
- Prise de contact avec le SPI pour nous prévenir du hors-filière
- Trouver un stage et VERIFIER AUPRÈS DU SPI QU'AUUCUN INTERNE DE SANTÉ PUBLIQUE N'A DÉJÀ DE PROJET sur ce terrain
- Contacter le terrain de stage et définir le projet + confirmer au SPI que le HF aura lieu dans ce stage
- Pré-choix
- Choix





Contact : contact@isp-paris.org

<https://isp-paris.org>